

10 200 KG/HA DE RENDEMENT DISPONIBLE

La Champagne prépare la vendange 2019

Réunis le 24 juillet à Epernay, les vignerons et maisons de Champagne ont fixé un rendement commercialisable de 10 200 kg/ha pour la récolte 2019. Ce volume assure un approvisionnement conforme aux besoins des opérateurs et maintient un niveau de stock équilibré pour la filière. Le volume pouvant être mis en réserve pourrait être de 5 300 kg/ha dans la limite du plafond de 8 000 kg/ha de réserve individuelle. Cette demande de dérogation sera examinée par le Comité National INAO.



« **U**ne décision difficile à prendre, mais qui paraît sage et préserve l'avenir. Une décision qui garantit les équilibres entre vignoble et négoce : les deux co-présidents ont débrieffé devant la presse les décisions prises en bureau exécutif du CIVC pour la vendange 2019, en justifiant la décision d'abaisser le rendement commercialisable à 10 200 kg/ha (contre 10 800 kg/ha l'an

passé, soit 5,5 % de moins). « Un accord a été trouvé », a annoncé Maxime Toubart, président du SGV, à l'issue de cette réunion importante pour la Champagne. Avec Jean-Marie Barillère, président de l'UMC, il a analysé les éléments agronomiques et économiques ayant conduit à cet accord. L'état des lieux qu'il a dressé concernant l'état sanitaire - à date - du vignoble révèle « un potentiel de 11 000 kg à 14 000 kg selon les secteurs » et « une

qualité des raisins bonne voire très bonne ».

Les motifs de satisfaction qu'il retient (« peu de gel et peu de grêle subis ») sont toutefois un peu contrariés par la chaleur du moment (canicule de niveau rouge dans la Marne et dans l'Aube le jour même) qui

« peut poser des soucis en raison de la faiblesse des réserves hydriques ». Déjà, par endroits, on observe des grappes qui grillent.

En plein cagnard, les « nuages » évoqués dans la foulée par Jean-Marie Barillère ont concerné les marchés. Pour lui, la « demande est contrastée », mais la situation négative du marché français, qui s'inscrit dans la durée, a de quoi inquiéter. « Cette spirale négative n'est pas réjouissante. Le recul des ventes marqué dans la grande distribution (- 15 %) est accéléré par la loi Egalim qui encadre et limite les promotions ».

Toutefois, le président de l'UMC a rappelé qu'au premier semestre, le chiffre d'affaires de la Champagne a encore progressé grâce à l'export. « Notre CA se rapproche des 5 milliards d'euros sur 12 mois glissants malgré des expéditions en baisse prononcée sur un marché français. La reprise des

expéditions vers le Royaume-Uni n'est liée qu'aux mesures de précaution prises dans l'hypothèse d'un Brexit dur. » Alors que le Japon et les Etats-Unis tirent toujours les ventes dans les pays tiers, le président américain fait lui aussi peser des nuages sur l'économie champenoise avec ses projets de taxes. « Le dynamisme de la plupart des pays tiers, soumis aux incertitudes sur le commerce mondial, ne compensera sans doute pas entièrement la baisse des volumes sur le marché français », estime le Comité Champagne dans un communiqué.

Malgré les évolutions dans les modes de vie et de consommation, Maxime Toubart entend cependant rester optimiste pour cette « boisson exceptionnelle » qu'est le champagne puisque, « avec le capital sympathie dont il dispose », il doit progresser sur les marchés qui s'ouvrent au luxe, à l'image de la Chine, notamment.

Comme pressenti ces dernières semaines, le début des vendanges est attendu pour la deuxième décennie de septembre. « Le mois d'août fait le moût, glisse Maxime Toubart. Le démarrage de la récolte devrait se situer autour du 10 septembre », estime-t-il. Le Comité Champagne souligne que « la qualité de la récolte est le seul critère pertinent devant présider aux décisions collectives et individuelles. En aucun cas, les contingences administratives ne doivent s'y substituer. Ainsi, par exemple, il est indispensable de pouvoir continuer à vendanger sur sept à dix jours en continu, en bénéficiant de la suspension du repos hebdomadaire ».

Philippe Schilde



« Ajuster la voile »

10 200 kg/ha disponibles à la vendange : un rendement revu à la baisse par rapport aux années antérieures, pour tenir compte d'une ambiance commerciale morose et d'un contexte économique incertain. Dans le brouillard, il faut être prudent.

Selon les premières estimations du CIVC, les expéditions du mois de juin se sont repliées de 14 % par rapport à juin 2018. Un très mauvais score, qui amène les ventes annuelles aux alentours de 298 millions de bouteilles... sous la barre symbolique des 300 millions, ce qui n'était pas arrivé depuis 2009 ! Ce recul commercial a pour effet d'augmenter le ratio de stock moyen, évalué à 4,1 années de vente. Un chiffre historiquement très élevé, jamais atteint depuis 1992. Il est vrai que, depuis 2011, la Champagne a tendance à tirer un peu plus de bouteilles qu'elle n'en sort. Sur le plan qualitatif, l'augmentation du stock moyen est une très bonne chose, mais il y a une limite économique pour les entreprises et un vrai risque si les expéditions continuaient à reculer dans les mois à venir.

Ce rendement de prudence n'est pas une alerte : la filière n'est pas en crise, avec un chiffre d'affaires qui se maintient. Mais on voit s'amorcer une baisse des ventes en volume qui incite à la modération. La fin d'année se déroulera dans un contexte extrêmement incertain : tendance actuelle des Français à épargner plutôt qu'à consommer, difficultés de la grande distribution, Brexit dur (ou pas ?), velléités protectionnistes aux Etats-Unis, freinage marqué de

l'économie allemande qui est impactée par le fléchissement du commerce international... Les économistes n'annoncent pas de crise majeure, mais un probable ralentissement de l'activité mondiale, dans les mois à venir puis en 2020.

L'avenir n'est pas forcément noir, car la plupart des marchés sont dynamiques, l'économie américaine devrait rester tonique en 2019, des mesures de soutien au pouvoir d'achat ont été mises en œuvre par plusieurs gouvernements européens pour dynamiser la consommation. Mais il y a de l'incertitude. Or, dans le brouillard, il vaut mieux éviter d'aller trop vite. C'est pourquoi l'interprofession a jugé pertinent « d'ajuster la voile », pour ne pas mettre la filière (et ses opérateurs) en risque face à la possibilité d'un ralentissement commercial. Les enjeux sont de ne pas surcharger les stocks pour préserver l'avenir ; d'éviter de mettre en difficulté des metteurs en marché, dont le vignoble a besoin puisqu'ils achètent des raisins. Et l'on sait bien, aussi, que pour les exploitants il vaut mieux deux années « moyennes » qu'un brusque « effet ciseau ».

Catherine Chamourin, SGV

Mise en réserve : un volume de 5 300 kg/ha demandé

La « réserve Champagne », constituée de vins des années antérieures et qui permet de compenser d'éventuelles récoltes déficitaires, est proche du maximum autorisé, grâce à une année 2018 exceptionnelle. Cela permet d'envisager la prochaine vendange avec sérénité.

Une demande de dérogation au volume mis en réserve va être faite auprès de l'INAO. L'objectif est de pouvoir bloquer au-delà de la limite annuelle de 3 100 kg/ha de mise en réserve prévue au cahier des charges. Compte tenu du rendement disponible pour la vendange, le volume pouvant être mis en réserve pourrait être de 5 300 kg/ha dans la limite du plafond de 8 000 kg/ha de réserve individuelle. Cette demande de dérogation sera examinée par le Comité National INAO.

Mesures techniques

Les autres mesures techniques (taux d'extraction minimum des reboches, réserve...) seront prises par le Comité Régional INAO du 4 septembre 2019.

PRÉLÈVEMENT AVANT VENDANGE

EXPÉRIMENTATION POSSIBLE DÈS CETTE RÉCOLTE 2019

Pour vous familiariser avec le prélèvement vendange qui sera obligatoire en 2020, vous pouvez renseigner vos prélèvements dès la vendange 2019 sur l'interface mise en place par le CIVC. La plateforme de saisie sera ouverte en même temps que l'ouverture du Réseau Maturité. Vous trouverez (prérempli) les communes mentionnées sur votre CVI. Il suffira d'y indiquer le numéro de parcelle, le cépage, le degré potentiel, la richesse en sucre et une description visuelle. Ces prélèvements seront enregistrés sur votre espace personnel, vous pourrez les modifier et les consulter d'une année sur l'autre.

Pierre-Baptiste Fontaine, SGV